

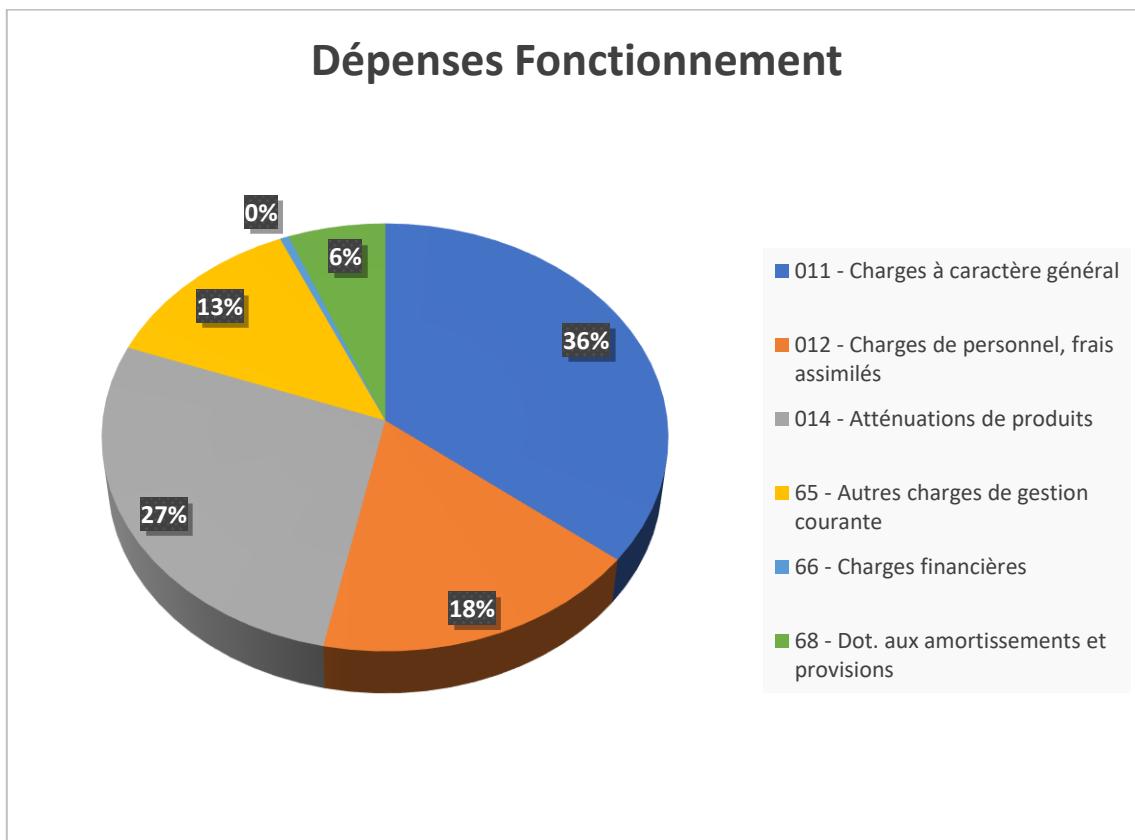


COMMUNE DE LARROQUE

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ANNÉE 2025

Le budget prévisionnel d'une commune doit répondre au principe d'équilibre : le montant des dépenses et des recettes de chacune des sections doit être voté en termes identiques.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES



Les dépenses réelles prévisionnelles s'élèvent à 129.887,61€ pour un budget total de 173.769,10 €.

Les charges prévisionnelles de personnel augmentent et prennent en compte les éléments extérieurs qui s'imposent à la commune : changement d'échelon de la secrétaire de mairie.

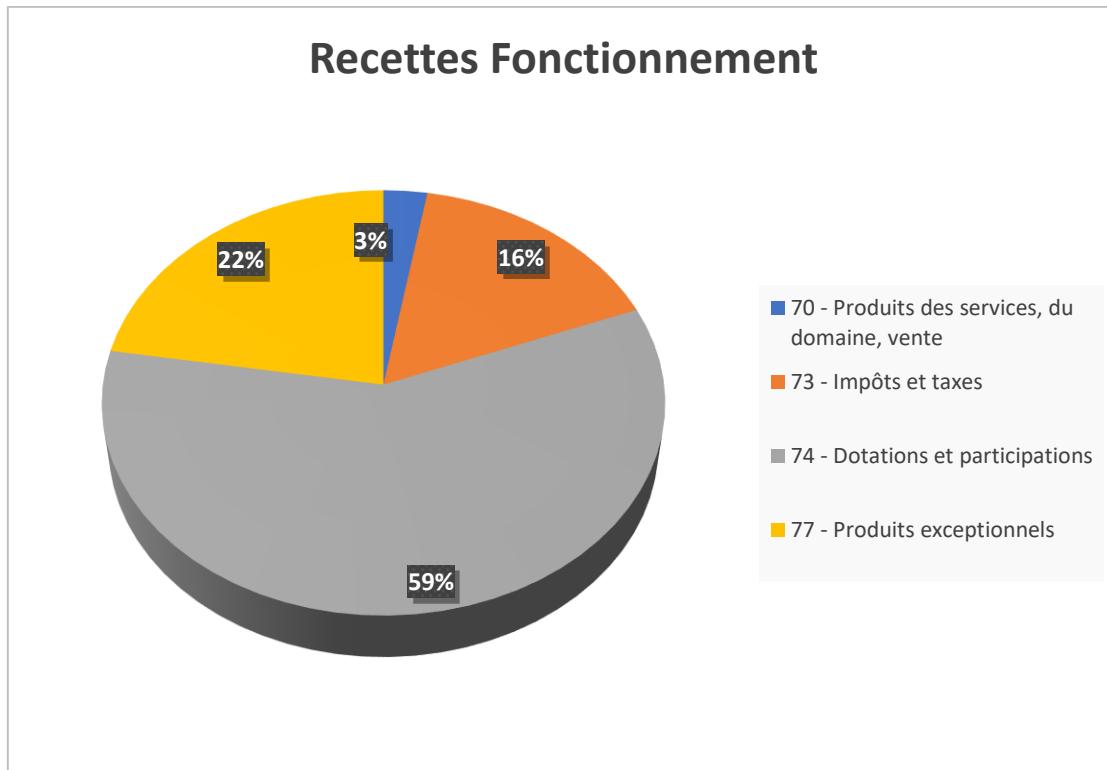
Les prévisions du niveau de charges générales diminuent mais tiennent compte du maintien à un niveau élevé des travaux en régie : entretien de la commune. Les baisses correspondent au non renouvellement des travaux d'élagage des platanes cette année. Cette opération se déroulant tous les 3 ou 4 ans. En revanche, un montant de 4.200€ correspondant au maintien de notre patrimoine (enquête publique des chemins ruraux) a bien été budgétisé.

Les charges courantes sont en augmentation. A compter de 2025 et pour 9 ans, elles intègrent le remboursement de la mise en place de LED pour l'éclairage public. Les charges financières sont en baisse, aucun emprunt nouveau n'ayant été contracté.

Les atténuations de produits correspondent au complément de travaux voirie versé à la communauté d'agglomération.

L'autofinancement prévisionnel s'élève à 43.881,49 € et figurera également en recettes d'investissement.

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES



Les recettes réelles prévisionnelles s'élèvent à 111.671€, pour un budget total de 173.769,10 € et sont le résultat d'une estimation prudente mais ajustée.

Le niveau des recettes fiscales augmente. Dans une volonté de dynamiser la commune la taxe sur les résidences secondaires passe de 6,33% à 8%. Les autres impôts locaux ne suivent pas l'augmentation du coût de la vie mais est limitée à 0,5%. Cependant, la perception de certaines recettes étant incertaine (taxe additionnelle aux droits de mutation,...

Les recettes « dotations de l'Etat, subventions et participations » augmentent. En effet, l'augmentation du nombre d'habitants au dernier recensement induit automatiquement une hausse des dotations. A ce jour toutes les dotations de l'Etat ne sont pas connues.

Les produits des services sont stables.

Les autres produits de gestion courante ne sont pas significatifs. Les produits exceptionnels correspondent à la vente du dernier terrain communal chemin du Poutou.

Les prévisions de recettes ont été ajustées mais restent prudentes, et devraient être supérieures en fin d'exercice.

3. SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES

En 2025, plusieurs opérations sont programmées : acquisition de panneaux routiers (route barrée, déviation, limitation vitesse et tonnage,...), travaux sur la toiture de l'église de St Nazaire, plants et arbres en remplacement de ceux enlevés à l'aire de repos, bureau d'étude pour le Site Patrimonial Remarquable, Travaux de rénovation du bâtiment situé en face de la mairie.

Le programme de travaux de l'année 2025 porte sur des projets structurants d'une part (création de deux logements et d'une salle des associations), et sur l'entretien des bâtiments publics et des espaces verts d'autre part.

Les opérations d'investissement programmées atteignent un montant de 267.550€.

Le capital de la dette remboursé s'élèvera à 4.900€.

4. SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Les principales recettes proviennent de l'excédent de la section de fonctionnement (43.881,49€). Le report de la section d'investissement atteint 37.238,97 €.

L'excédent de la section de fonctionnement, l'autofinancement prévisionnel, le FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) et la taxe d'aménagement qui forment les ressources propres de la collectivité, s'élèvent à .85.220,46 € et permettent de financer 30 % des opérations de l'année 2025.

Le montant des subventions notifiées s'élève à 1.832,22€.

5. ANALYSE DE LA DETTE

Au 1er janvier 2025, le capital restant dû s'élève à 26.000€ (emprunt lié aux travaux de la mairie actuelle), soit une dette par habitant de 155 €. La durée d'extinction de la dette, si la commune consacrait l'intégralité de son autofinancement au remboursement du capital, atteint 3 mois et demi.

Pour financer les travaux de rénovation du bâtiment en face de la mairie, un emprunt de 160.000€ a été inscrit au budget 2025.

CONCLUSION

Le budget prévisionnel de l'année 2025 reflète une volonté de poursuivre la gestion rigoureuse et responsable engagée depuis plusieurs années, afin d'optimiser nos moyens financiers, poursuivre nos investissements en menant une politique fiscale mesurée et différenciée.

Fait à LARROQUE le 12 avril 2025

Le Maire,

